

Thibault THOMAS 34

De: denis.paturle@mjpm92.fr
Envoyé: mardi 11 juin 2024 17:36
À: 'Thibault THOMAS 34'
Cc: 'Eric THOMAS'
Objet: RE: Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS

Bonjour

Je vous remercie quant aux informations transmises.

Il y a de fortes probabilités pour que le courrier adressé au TI de Paris soit resté sans réponse. Effectivement, votre mère dépend du Tribunal de Vanves résidant dans le 92 Son domicile de « secours » étant le bd Exelmans dans le 75016.

Bien Cordialement

Denis PATURLE

Mandataire Judiciaire à la Protection du Majeur
BP 60020
92362 MEUDON LA FORET Cédex

Email : denis.paturle@mjpm92.fr

Siret : 841 888 910 00012 APE : 6910Z - CNC N° 1262864

Membre de l'Association des MJPM d'Ile de France

Cet e-mail contient des informations confidentielles protégées par le secret professionnel. S'il ne vous est pas destiné, nous vous remercions de le détruire immédiatement, sans le copier, ni relever ou transmettre son contenu à quiconque.

Les informations que vous nous communiquez ont pour objet d'assurer la gestion et le suivi:

- de la représentation juridique, de l'assistance et du contrôle des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

- administrative et comptable des personnes placées par l'autorité judiciaire sous sauvegarde de justice, curatelle, tutelle ou mandat ad hoc,

Les informations sont conservées 5 ans à compter de la fin de la mesure de protection. A l'expiration de cette période, les données sont détruites ou archivées de manière sécurisée.

Les destinataires des données sont les membres du personnel dûment habilités, la direction départementale de la cohésion sociale territorialement compétente, les organismes externes en relation avec les personnes protégées ou assistées s'agissant des données strictement nécessaires à la poursuite des relations contractuelles, le versement des prestations dues, ainsi que l'accompagnement médico-social des personnes suivies, les autorités judiciaires compétentes.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation, d'effacement aux informations qui vous concernent en vous adressant au cabinet

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés ou que le dispositif de contrôle d'accès n'est pas conforme aux règles de protection des données, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

De : Thibault THOMAS 34 <contact@thomas34.fr>

Envoyé : mardi 11 juin 2024 16:10

À : Denis PATURLE <denis.paturle@mjpm92.fr>

Cc : 'Eric THOMAS' <eric.thomas78000@gmail.com>

Objet : Mesure de Protection de Mme Anne Marie BLONDEL veuve THOMAS

Bonjour Monsieur PATURLE,

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièces jointes les justificatifs de virements de régularisation de la répartition de trésorerie due à Mme BLONDEL épouse THOMAS conformément au montant indiqué dans les documents que vous ai adressés par mail le 04/06/2024.

Pour parfaire votre information, je porte à votre connaissance la lettre envoyée au TJ de Paris le 15/09/2023 et restée sans réponse ainsi que la lettre LRAR 1A 208 723 5386 reçue le 30/04/2024.

Désormais, le compte courant de ma mère sera crédité de la répartition de trésorerie, pour toute la durée de votre mission, à même date que celui des autres associés.

Bien à vous

Th. THOMAS